



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

ARTICLE 1 – APPLICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les présentes conditions générales sont portées à la connaissance du client.

En conséquence, toute demande d'intervention auprès des services de Sauve mon Ordi implique l'acceptation pleine et entière de toutes les clauses.

Ces dernières peuvent être modifiées sans préavis ni contrepartie.

ARTICLE 2 – DÉFINITIONS :

1. Sauve mon Ordi® est une marque déposée à l'INPI – Institut national de la propriété industrielle.
2. Sauve mon Ordi est déclaré à la CNIL – Commission nationale de l'informatique et des libertés.
3. On entend par « Sauve mon Ordi », l'auto-entreprise dont le siège social est situé au 4 Résidence Elysée 1 – 78170 LA CELLE SAINT CLOUD - France. Sauve mon Ordi est une société de services à domicile d'Assistance, de Conseils, de Formation, et de toutes autres prestations de services en relation avec les nouvelles technologies et l'informatique.
4. On entend par « CLIENT » ou « VOUS » le bénéficiaire des prestations de « Sauve mon Ordi ».
5. On entend par « PRESTATIONS » les services assurés par « Sauve mon Ordi » sur le lieu d'intervention défini par le «CLIENT ».
6. On entend par « PRODUITS » les offres commerciales de « Sauve mon Ordi » mises à disposition du « CLIENT » pour effectuer les PRESTATIONS.
7. On entend par « PANNES », les problèmes de fonctionnement des équipements informatiques appartenant au CLIENT qui ne sont pas dues à un défaut externe, d'alimentation électrique ou de ligne téléphonique défectueuses.
8. On entend par « MATERIEL » les composants physiques constituant les équipements.
9. On entend par « LOGICIEL » ou PROGRAMME » les composants logiques utilisés pour le traitement des données informatiques.

ARTICLE 3 – TARIFS ET PAYEMENTS

1. Les tarifs des interventions sont stipulés HT pour les entreprises et TTC pour les particuliers, sans aucun escompte.
2. Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au moment de la prise de rendez-vous.
3. Toutes prestations réalisées par Sauve mon Ordi en accord avec le client donne lieu à une facturation minimale d'une heure et ce quelle que soit la durée de l'intervention et quel que soit le résultat de celle-ci, au-delà, tout quart d'heure entamé sera du.
4. Les tarifs comprennent le déplacement et la prestation réalisés chez le client. Ils sont stipulés sur la facture qui fait office de fiche d'intervention et sont payables à la fin de la prestation.
5. Sur demande du client ou pour toute prestation dont le coût serait supérieur à 150 € pour les particuliers un devis préalable sera établi et le travail effectué après signature et acceptation de ce dernier.
6. Il est entendu que le technicien de Sauve mon Ordi ne pourra intervenir que sur la prestation commandée lors de la prise du rendez-vous.
7. Tous travaux supplémentaires feront l'objet d'un avenant daté et signé par le client ou son représentant.
8. Le règlement est fait en globalité par chèque ou en espèces directement à l'intervenant.
9. Sauve mon Ordi permet au client de bénéficier des prestations sur son lieu de résidence ou de travail.
10. Sauve mon Ordi intervient sur demande expresse du client après avoir convenu du type de prestation à réaliser, d'une date, d'une tranche horaire et d'un lieu de rendez-vous.
11. Avant la mise en œuvre de toute prestation, Sauve mon Ordi se réserve le droit de demander à son client des garanties de solvabilité et de suspendre toute exécution en cas de réponse défavorable sans qu'il puisse être réclamer de dommages et intérêts.
12. Dans le cas où la prestation n'aurait pas pu être effectuée pour les raisons suivantes :
 - Absence non signalée du client
 - Absence d'un représentant légal majeur
 - Absence de moyen de paiement immédiatle déplacement sera facturé à hauteur d'une demi-heure non remboursables. Le paiement se fera alors par courrier dans un délai de cinq jours ouvrables.
13. Sauve mon Ordi s'engage à prévenir le client en cas de retard imprévu ou de report du à une cause d'empêchement majeur, en aucun cas, un retard d'exécution ne peut entraîner la résiliation de la commande.
14. Sauve mon Ordi s'engage en cas de surcoût imprévisible de l'intervention à en informer préalablement le client qui pourra alors décider d'interrompre la prestation. En cas de refus du client, Sauve mon Ordi sera dans l'obligation de facturer la durée déjà réalisée de la prestation au tarif prévu et avec un minimum d'une heure d'intervention.
15. En cas de retard de paiement, le client se verra appliquer une pénalité d'un montant égal à une

fois et demie le taux d'intérêt légal, calculé sur le montant de la totalité des sommes dues, en vertu des dispositions de l'article L. 441-6 du Code de Commerce.

ARTICLE 4 – CONTENU DES PRESTATIONS

1. Sauve mon Ordi propose ses services dans les domaines du conseil, la fourniture, l'installation, la formation la maintenance et le dépannage, des équipements numériques du marché.

2. Cette prestation de service a lieu au domicile du client ou sur le site de l'entreprise sur les équipements appartenant au client.

3. Le client doit pouvoir fournir à Sauve mon Ordi tous les documents des fabricants et/ou distributeurs et l'ensemble des licences logiciels enregistrées sur l'équipement afin de pouvoir effectuer une réinstallation propre si nécessaire.

Le cas échéant, Sauve mon Ordi peut vous assister en toute confidentialité à la mise en conformité des licences obligatoires.

4. Le technicien de Sauve mon Ordi peut immédiatement cesser l'intervention s'il considère que les conditions de travail sur le site sont de nature à mettre sa sécurité en danger.

5. Dans tous les cas où la prestation est interrompue par le technicien pour quelque cause que ce soit, la prestation sera due avec une facturation minimale d'une heure.

ARTICLE 5 – PERTES DE DONNÉES ET D'EXPLOITATION

1. Dans le cadre des prestations de services effectuées, le client reste responsable des données présentes sur son installation informatique, la responsabilité de Sauve mon Ordi ne peut donc être engagée de ce chef.

2. Sauve mon Ordi ne saurait être inquiétée pour les conséquences directes ou indirectes qu'entraînerait le mauvais fonctionnement ou le non fonctionnement du matériel du client. L'emploi des matériels se fait sous la direction et le contrôle exclusifs du client.

3. Le client est sensé effectuer des sauvegardes régulières de ses données sensibles.

4. Sauve mon Ordi ne peut en aucun cas être porté responsable des pertes d'informations, de fichiers et de toutes autres données inscrites sur les supports de stockage de masse suite à son intervention.

5. Sauve mon Ordi est à même de proposer des solutions de sauvegardes externalisées sur serveur sécurisé.

6. Par ailleurs, en cas de perte de données, le client ne peut en aucun cas réclamer des dommages et intérêts relatifs à une quelconque valeur des données enregistrées sur les disques ou supports de sauvegardes. Le cas échéant, l'indemnité relative aux dommages et intérêts ne pourra pas être supérieure au montant de la prestation.

7. Sauve mon Ordi ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, matériel ou immatériel relatif à ces données résultant pour quelque cause que ce soit de l'intervention du technicien sur les supports informatiques du client.

8. Sauve mon Ordi ne pourra être tenu responsable en cas de perte d'exploitation due à une défaillance logicielle, matériel ou d'énergie en cours ou hors intervention pouvant entraîner l'arrêt involontaire ou nécessaire de la production pour une durée indéterminée. Sur demande du client, une assurance annuelle complémentaire peut être souscrite afin de couvrir l'ensemble des risques dans le cadre d'un contrat d'entretien.

9. Sauve mon Ordi se réserve le droit d'intervenir ou non en cas de risque d'arrêt de production sans accord signé d'un responsable.

Sauve mon Ordi ne pourra être tenu responsable d'une panne résultant d'une demande du client d'installer une carte ou un périphérique défectueux lui appartenant.

10. Sauve mon Ordi n'est légalement pas autorisé à installer des copies de logiciels sans licence officielle.

11. Sauve mon Ordi ne pourra placer sur le matériel du client que des logiciels commerciaux certifiés, des freewares ou sharewares, des démonstrations ainsi que tous les pilotes matériels nécessaires au bon fonctionnement.

ARTICLE 6 – GARANTIE

1. La garantie du matériel distribué et / ou installé par Sauve mon Ordi est celle accordée par les fournisseurs et fabricants. En la matière, les règles générales du droit sont applicables.

2. Sauve mon Ordi se réserve le droit de refuser d'installer un produit n'étant pas un produit d'origine. Les garanties ne s'appliquent pas lorsque le produit n'est pas conforme à l'usage auquel il est destiné et/ou lorsque les conditions d'entretien et d'utilisation ne sont pas respectées.

3. Seules les factures payées peuvent donner droit à une garantie. Les réclamations éventuelles doivent nous parvenir au plus tard 15 jours après la fin de la prestation. Passé ce délai, Sauve mon Ordi décline toute responsabilité quant aux conséquences prouvables directes ou indirectes de ses prestations.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉ DE SAUVE MON ORDI

1. L'entreprise Sauve mon Ordi s'engage à mettre tous les moyens en œuvre pour assurer dans des conditions optimales les services au client, sauf dans les hypothèses où une interruption de service est expressément demandée par une autorité judiciaire compétente.

2. Sauve mon Ordi s'engage à fournir les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne exécution de la prestation.

Le client reconnaît que Sauve mon Ordi n'est soumis qu'à une obligation de moyens pas de résultat.

3. L'entreprise Sauve mon Ordi ne sera pas tenue responsable pour tout retard ou inexécution des services lorsque la cause du retard ou de l'inexécution serait due à la survenance d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, tels qu'ils sont définis par la jurisprudence des tribunaux Français.

4. Le client accepte expressément que Sauve mon Ordi ne peut en aucun cas être tenue responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels et/ou immatériels intervenus lors de la réalisation

des prestations.

5. Le client a eu connaissance de ce que sa propre intervention ou celle d'un technicien de Sauve mon Ordi sur un de ses équipements entraîne une rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou du fournisseur auprès duquel le client a acquis ses équipements et à laquelle ne se substitue pas une quelconque garantie de Sauve mon Ordi.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS DU CLIENT

1. Le client reconnaît que l'ensemble des frais afférents au site où a lieu l'intervention reste à sa charge (électricité, frais de téléphone, Internet, etc.).

2. Le client s'engage à établir et à entretenir un environnement optimal et parfaitement accessible afin que le technicien de Sauve mon Ordi puisse intervenir dans les meilleures conditions sur le site sans risque de bris d'objet.

3. Le client se chargera de déplacer ou de nettoyer tous éléments considérés d'un avis raisonnable par l'intervenant comme gênant pour assurer les prestations.

4. Le client s'engage à tenir à disposition du technicien de Sauve mon Ordi l'ensemble de la documentation technique remis par les fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs notamment les supports numériques d'installation, les numéros de licences, etc. et se doit d'informer le technicien sur l'historique de l'apparition de la panne.

5. Le client s'engage à faciliter l'accès sur site au technicien en lui réservant une place de stationnement à proximité du lieu d'intervention.

ARTICLE 9 – VALIDITÉ CONTRACTUELLE DES INFORMATIONS

Les photos et textes des articles représentés sur le site Internet de l'entreprise Sauve mon Ordi n'ont pas de caractère contractuel. Les informations figurant sur le serveur ont été rédigées de bonne foi à l'aide des notices et des documentations de nos fournisseurs et partenaires commerciaux. Sauve mon Ordi ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des éventuelles erreurs retranscrites de ces documents ou notices.

ARTICLE 10 – RAYON D'ACTION

L'entreprise Sauve mon Ordi couvre la zone de La Celle St Cloud et environs sur un périmètre de 30 Km. Toutefois, cette zone peut être étendue sur demande du client éloigné moyennant une surtaxe de déplacement dont les modalités sont décrites dans la grille tarifaire.

ARTICLE 11 – LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

En vertu des dispositions de la Loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant.

ARTICLE 12 – CONFIDENTIALITÉ

1. Sauve mon Ordi garantit aux clients un respect total des informations confidentielles enregistrées sur les supports informatiques.
2. Sauve mon Ordi s'engage à ne divulguer aucune information susceptible de permettre à des tiers de connaître directement ou indirectement le détail des actions effectuées par le client.
3. Cependant, dans le cas où les supports informatiques du client contiendraient notamment des informations, données, images sanctionnées par la loi, Sauve mon Ordi se réserve le droit d'en informer les autorités judiciaires compétentes.
4. Enfin, l'entreprise Sauve mon Ordi ne pourra être tenue responsable dans le cas où toute autorité judiciaire compétente lui demanderait de lui livrer les supports informatiques de clients qui contiendraient notamment des informations, des données, des images sanctionnées par la loi.
5. Sauve mon Ordi n'est pas tenu de vérifier la validité des licences du client et ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable du fonctionnement de ces logiciels sans licence.

ARTICLE 13 – FOURNITURE ET MATÉRIEL

1. Afin de faciliter les démarches d'acquisitions de matériel, l'entreprise Sauve mon Ordi est à même de proposer aux clients les fournitures nécessaires sur devis valable 15 jours sauf modification tarifaire du fabricant. Dans ce cas Sauve mon Ordi se réserve le droit de corriger le devis et d'en soumettre un nouveau au client.
2. Le règlement s'effectue séparément de toutes autres prestations.
3. Le premier versement sera de 50% lors de la signature du devis et de 50% à la livraison.
4. Sauve mon Ordi reste propriétaire de la marchandise jusqu'au versement total du prix de la commande.
5. L'acheteur est responsable des marchandises dès livraison. En cas de règlement différé, quelque soit la cause, le client s'engage à souscrire, sans délai, un contrat d'assurance garantissant la perte, le vol ou la destruction du matériel, au bénéfice de Sauve mon Ordi.
6. Sauve mon Ordi ne peut être tenu responsable en cas de rupture de stock du fabricant ou de fin de production, mais fera le nécessaire afin de proposer un produit équivalent au même prix avec l'accord du client.
7. En cas de refus du client, l'acompte sera restitué sans aucune autre forme de dédommagement que ce soit.
8. Sauve mon Ordi ne peut être tenu responsable en cas de retard de livraison incombant au fournisseur du matériel.
9. Le client peut directement acheter son matériel sur Internet chez nos partenaires commerciaux, dans ce cas les conditions générales de vente appliquées sont celles décrites sur le site marchand du partenaire.

ARTICLE 14 – LOI APPLICABLE

Toutes les clauses figurant dans les présentes conditions générales de prestations de services sont soumises au droit français.

ARTICLE 15 – TRIBUNAL COMPÉTENT

En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes conditions générales de prestations de services est de la compétence du Tribunal de Versailles, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.